



# GUIDE DES ÉLUS DE CORSE

EDF en Corse vous accompagne dans vos projets  
et démarches courantes

*Juillet 2024*





**Don-Marc Albertini**  
Chef du Service Territoires  
et Développement Durable  
EDF en Corse

Mesdames et Messieurs les élus,

Depuis plusieurs années nous avons mis en place une organisation avec des moyens humains et matériels (documents , site internet, application mobile) afin d'être toujours plus proches de vos besoins.

Ce guide que nous avons l'habitude de vous diffuser régulièrement est un de ces outils mis à votre disposition et nous le faisons évoluer pour augmenter son utilité. Les modifications notables concernent le raccordement et le « portail » mis à disposition du territoire pour améliorer la prise en charge et le traitement des demandes des consommateurs ou producteurs.

Nous restons par ailleurs totalement disponibles pour continuer à vous aider et à vous accompagner sur tous vos projets et pour toutes vos demandes en relation avec nos missions de service public de l'électricité.

Très cordialement.





François CROCE  
[francois.croce@edf.fr](mailto:francois.croce@edf.fr)

Tél. : 06 40 19 62 07

### EPCI

ÎLE ROUSSE - BALAGNE  
 CALVI-BALAGNE  
 PASQUALE PAOLI  
 CENTRE CORSE  
 ORIENTE  
 FIUMORBU CASTELLU

124 COMMUNES



Mélanie MARCHESCHI  
[melanie.marcheschi@edf.fr](mailto:melanie.marcheschi@edf.fr)

Tél. : 06 33 74 99 93

### EPCI

CAP CORSE  
 CAB  
 NEBBIU CONCA D'ORU  
 MARANA GOLO  
 CASTAGNICCIA CASINCA  
 COSTA VERDE

113 COMMUNES



Anthony FRANCESCHI  
[anthony.franceschi@edf.fr](mailto:anthony.franceschi@edf.fr)

Tél. : 06 71 66 34 82

### EPCI

CAPA  
 ALTA ROCCA  
 CELAVU PRUNELLI  
 PIEVE DE L'ORNANO  
 SARTENAIS VALINCO TARAVO  
 SPELUNCA LIAMONE  
 SUD CORSE

123 COMMUNES

## COORDONNÉES UTILES

### POUR LES ÉLUS

**ACCUEIL COLLECTIVITÉS LOCALES : 04 95 55 77 29**

EDF SERVICE TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE  
 Rue Marcel Paul - 20407 Bastia Cedex  
[edf-corse-collectivites@edf.fr](mailto:edf-corse-collectivites@edf.fr)

Nos conseillers sont à votre écoute pour traiter l'ensemble  
 de vos demandes courantes du lundi au vendredi  
 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**SITE INTERNET EDF EN CORSE : <https://corse.edf.fr>**  
 Rubrique Collectivités

**DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ 24H/24 ET 7J/7**

0 811 01 02 12 + code Insee à communiquer (en remplaçant  
 le A ou B du code par un 0)

**MOBILITÉ ÉLECTRIQUE**

[contact-mobilite-electrique-corse@edf.fr](mailto:contact-mobilite-electrique-corse@edf.fr)

### POUR VOS ADMINISTRÉS

**ACCUEIL CLIENTS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS**

**0 969 322 520 (appel non surtaxé)**

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h à 17h

**ACCUEIL ENTREPRISES**

**04 95 29 70 00 (prix d'un appel local)**

Du lundi au vendredi de 8h à 11h30

Réservé uniquement aux Tarifs Jaune et Vert

**DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ 24H/24 ET 7J/7**

**0 972 675 020 (appel non surtaxé)**

24h/24h et 7j/7.

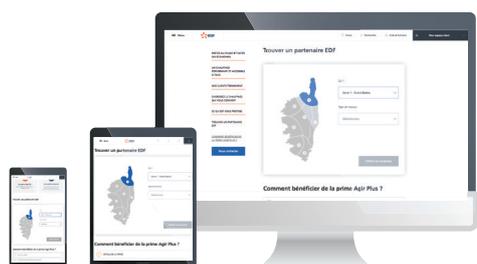
**DÉPANNAGE GAZ 24H/24 ET 7/7**

**0800 00 31 34 (appel non surtaxé)**

24h/24h et 7j/7.



## VOUS RECHERCHEZ UNE INFORMATION ? AYEZ LE BON RÉFLEXE ! CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET



### POUR VOUS CONNECTER :

Rendez-vous sur le site :  
<https://corse.edf.fr>

Nous mettons à votre disposition des informations ciblées et nécessaires à la collectivité. Un menu vous permet de vous identifier en tant que Collectivité et vous donne accès aux informations suivantes :

Nos offres & solutions

Gérer vos services et contacts

Contact

Efficacité énergétique, énergies renouvelables, Mobilité électrique, Service Public et solidarité

Gestion factures, demande de raccordement, Tarifs, Infos Travaux, Conditions générales de vente

Formulaire de contact et Coordonnées téléphoniques

Dans le pavé EDF en Corse vous trouverez également de l'information sur nos installations, nos actions sur le territoire, la transition énergétique ainsi que sur l'actualité.



## EN CAS DE PANNE OU POUR NOUS SIGNALER UN DANGER

Vous pouvez également nous signaler d'autres problèmes de qualité de fourniture, d'ouvrages endommagés et d'élagage au **04 95 55 77 29**.

## CONDUITE À TENIR EN CAS DE DOMMAGES AUX OUVRAGES ÉLECTRIQUES

- **STOPPEZ** immédiatement les travaux de chantier
- **ÉLOIGNEZ** toutes les personnes qui se trouvent à proximité
- **N'INTERVENEZ JAMAIS** sur les ouvrages endommagés
- **NE TOUCHEZ PAS** à une personne en contact avec le courant. Appelez les pompiers (18)
- **NE TOUCHEZ JAMAIS** un câble tombé au sol et prévenez le service dépannage

## DÉCLARATION DE TRAVAUX À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (DT-DICT)



## MISE EN SÉCURITÉ DU RÉSEAU POUR TRAVAUX PROGRAMMÉS

L'entreprise mandatée par vos soins doit déclarer les travaux au travers d'une **DT DICT avant le commencement** des travaux.

Après réception du **récépissé de DICT**, il lui faudra solliciter notre agence exploitation afin de demander la **mise en sécurité** des câbles le temps des travaux, en écrivant à : **sei-corse-hypervision-aphis@edf.fr** et préciser le numéro de télédéclaration et la demande (analyse de risque, distance d'approche...).

Tous les documents sont accessibles via le site [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)



Pour notre sécurité, restons vigilants, n'approchons jamais ces sources électriques.

## LA BONNE DISTANCE, C'EST LA PRUDENCE !



### Quels sont les ouvrages électriques concernés ?

- Les transformateurs et les postes électriques,
- Les lignes aériennes et souterraines,
- Les coffrets électriques.





## RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Ne réalisez pas d'élagage aux abords des lignes électriques sans consultation **préalable d'EDF**.
- Faites réaliser l'élagage par des entreprises spécialisées.
- Ne touchez jamais une branche en contact ou très proche d'une ligne.
- Ne vous approchez pas ou n'approchez pas des objets à moins de 3 mètres d'une ligne.
- Toute personne constatant un arbre qui menace de tomber sur une ligne électrique doit prévenir le plus rapidement le service dépannage d'EDF.

## RESPONSABILITÉ

### L'ÉLAGAGE À PROXIMITÉ D'UNE LIGNE BASSE TENSION EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT SI :

- La plantation de l'arbre est postérieure à l'implantation de la ligne.
- Le réseau est situé en domaine public et l'arbre en domaine privé.

## GESTION DES RÉMANENTS

- En domaine privé, les rémanents sont entreposés et laissés à la disposition du propriétaire.

## PRÉALABLE AUX INTERVENTIONS D'ÉLAGAGE

Avant de réaliser des travaux d'élagage à **proximité** d'ouvrages électriques, il vous faut déclarer ces travaux au travers d'une **DT/DICT** au minimum **15 jours** avant la date de l'intervention.

En retour EDF informera le demandeur des dispositions à prendre avant toute intervention (Mise hors tension, mise en place de protection).

[www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)



## Branchement Provisoire

Raccordement provisoire pour un chantier ou un évènement ponctuel.

### PRINCIPE :

Le demandeur doit fournir :

- Un coffret de chantier réglementaire
- L'adresse exacte de l'emplacement du raccordement provisoire
- La puissance souscrite
- La date de début et la date de fin du raccordement provisoire

### LA DEMANDE :

Elle doit être formulée sur le portail raccordement :

<https://portail-raccordement.edf.fr>

### PRINCIPE :

Déplacement d'équipements du réseau électrique (poste de distribution public, ligne électrique, poteau...).

### LA DEMANDE :

Elle doit être formulée sur le portail raccordement :

<https://portail-raccordement.edf.fr>

### POINT D'ATTENTION :

Les déplacements ou aménagements pour raison esthétique ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage EDF.

## Déplacement d'ouvrage



## LE PORTAIL RACCORDEMENT

Les demandes de raccordement d'une installation de consommation, de production inférieure ou égal à 36 kVA ou d'autoconsommation doivent être déposées en ligne via le portail :

<https://portail-raccordement.edf.fr>

Portail également accessible à partir de notre site internet

### LES INDISPENSABLES :

- Permis de construire ou permis d'aménager,
- Puissance de raccordement,
- Plan de situation, plan de masse,
- Plan cadastral,
- Date de mise en service souhaitée.

### MISE EN SERVICE POSSIBLE :

- Le solde des travaux doit être réglé,
- Un contrat a été souscrit,
- L'attestation de conformité (CONSUEL) a été remise.

### LA PRISE EN CHARGE DES COÛTS DE RACCORDEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF EN BASSE TENSION

Le branchement et l'extension du réseau (si nécessaire) sont à la charge du demandeur.

Si le raccordement nécessite un renforcement du réseau Basse Tension existant, ce dernier est à la charge d'EDF en Zone Urbaine.

En zone rurale, le renforcement est à la charge de l'Autorité Organisatrice de la Distribution Electrique.



Le mix électrique de la Corse se caractérise par un taux important d'énergies renouvelables, avec **37%** de la consommation totale d'énergie.

Afin de faciliter le raccordement au réseau des nouvelles installations de production, vous trouverez ci-dessous toutes les informations utiles :

## CONTACTS



### PRODUCTEURS >36 KVA

EDF Systèmes Energétiques Insulaires  
Appui Réseau SEI  
5 avenue de Bellefontaine  
35510 Cesson Sévigné  
Tél. : 02 90 22 11 64  
[Courriel : ard-sei@edf.fr](mailto:ard-sei@edf.fr)

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SUR NOTRE SITE INTERNET



## EDF EN CORSE MET SON EXPERTISE AU SERVICE DU TERRITOIRE

EDF contribue à de nombreux projets en Corse pour maîtriser la consommation d'électricité, produire de manière durable, adapter les usages, tout en assurant la sécurité d'approvisionnement.

Consultez notre site Internet : <https://corse.edf.fr/edf-en-corse/la-transition-energetique-en-corse>



### L'OPEN DATA

Depuis 2017, dans les DOM et en Corse, EDF met à disposition du public, sur des plateformes Open Data dédiées, des jeux de données gratuits liés à ses différentes missions de service public (production, consommation, efficacité énergétique, réseau...), pour permettre d'innover au service de la transition énergétique.

<https://opendata-corse.edf.fr/>

## LE COMPTEUR NUMÉRIQUE

Près de 85% des compteurs du Territoire sont désormais « ouverts au service », c'est-à-dire que les clients bénéficient de nouveaux services, d'une facture sur index réel et que la plupart des interventions sont téléopérées.

Les clients équipés peuvent accéder à leur suivi de consommation au quotidien sur **e.equilibre** et sur l'app **EDF DOM&Corse**.



## LE PORTAIL MARCHÉ D'AFFAIRES

Destiné aux collectivités locales et aux clients multi-sites, le portail permet de consulter et de télécharger vos données pour faciliter l'analyse des consommations et la gestion de vos contrats.

<https://sei-portailpro.edf.fr>

Le portail vous offre également l'opportunité d'autoriser un tiers à recevoir et exploiter vos données





## UN PROGRAMME POUR APPRENDRE LES ÉCO-GESTES

Parce que demain se prépare aujourd'hui, le programme «Watty à l'école» vise à sensibiliser les enfants aux économies d'énergie dès le plus jeune âge... Élaboré par « Eco CO<sup>2</sup> » avec le soutien technique et financier d'EDF et l'appui du Rectorat, «Watty à l'école» se déroule sous forme d'ateliers ludiques et pédagogiques proposés dans le cadre scolaire. **Depuis 2015, 3588 classes ont participé au programme Watty et 73 758 élèves ont été sensibilisés.**

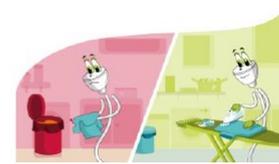
**3 NIVEAUX D'ANIMATION** du CP au Cm<sup>2</sup>.

**5 ATELIERS** interactifs pour découvrir les énergies, l'eau, l'écomobilité, les déchets...



### LES ÉCO-GESTES

Apprendre les bons gestes et les appliquer au quotidien.



### VOS CONTACTS

**CAUE 2B - BASTIA**  
04 95 31 80 90

**CPIE AJACCIO**  
04 95 10 06 91

**CPIE CORTE**  
04 95 61 14 36 OU 04 95 54 09 86

**PRIMU SOLE ENERGIA - PORTO VECCHIO**  
04 95 72 13 25

**PRIMU SOLE ENERGIA - BALAGNE - ILE ROUSSE**  
04 95 47 12 61



# Votre météo de l'électricité en temps réel

Retrouvez votre météo et des conseils sur les écogestes en scannant ce QR code



## OPTIMAL

Pas d'alerte sur le système, mais pensez aux écogestes.



## CONTRAIT

Le système est tendu. Essayez de faire les écogestes nécessaires.



## TRÈS CONTRAINT

Le système est très tendu. Les écogestes sont nécessaires pour éviter les coupures.

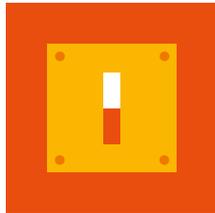


## Découvrez les ÉCOGESTES pour maîtriser votre consommation d'électricité



### APPAREILS ÉLECTRIQUES

Adoptez de bons réflexes pour ne plus laisser vos appareils consommer inutilement.



### ÉCLAIRAGE

Optez pour les petits gestes malins qui réduisent votre facture d'éclairage !



### EAU CHAUDE SANITAIRE

Apprenez à mieux gérer votre chauffe-eau pour minimiser sa consommation.

### VENTILATION ET CLIMATISATION

Aérez et ventilez avant de climatiser pour consommer moins d'énergie.



### FROID

Découvrez comment demander moins d'efforts à vos réfrigérateurs et congélateurs.



### CUISSON

Prenez les bonnes habitudes pour moins consommer quand vous cuisinez.



### LAVAGE

Devenez économe quand vous utilisez lave-vaisselle et lave-linge.



### CHAUFFAGE

Optimisez l'utilisation de votre chauffage pour faire des économies d'énergie.



### VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Rechargez votre véhicule au bon moment en favorisant la réduction des émissions de CO2.



## VALEUR ESSENTIELLE DE LA SOCIÉTÉ CORSE

Notre objectif commun est d'accompagner les foyers les plus modestes et de lutter contre la précarité, notamment énergétique. EDF Corse reste impliquée depuis des années avec l'État à travers le dispositif chèque Énergie et avec la Collectivité de Corse pour la mise en œuvre du Fonds de Solidarité pour le Logement et les démarches partenariales afin d'accompagner la rénovation énergétique des logements des personnes les plus vulnérables, avec un système exceptionnel d'aides financières.



### LE CHÈQUE ÉNERGIE :

**Encouragez vos administrés à utiliser leurs chèques énergie !**

Il est attribué chaque année, en fonction des revenus et de la composition des ménages. De plus, ces bénéficiaires ont droit à des protections supplémentaires.

### FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) :

Si un de vos administrés rencontre des difficultés pour payer sa facture d'électricité, vous pouvez contacter le travailleur social de la Collectivité de Corse, en charge de votre secteur, qui prendra attache avec nos services afin de trouver une solution adaptée à la situation. La décision favorable de la commission FSL permet ainsi de diminuer le montant de la dette du client. EDF est contributeur à ce fonds qui est une compétence de la Collectivité de Corse.

### DES ACCOMPAGNEMENTS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DES PLUS VULNÉRABLES :

Afin de rénover le plus efficacement possible les logements énergivores, notamment ceux des ménages modestes, le Programme AGIR PLUS, en faveur de la Maîtrise de la Demande d'Énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'État, a été renouvelé en 2019 pour 5 ans. Une démarche gagnant-gagnant pour le locataire et le bailleur qui peuvent ainsi bénéficier d'un système exceptionnel d'aides financières et réduire durablement la consommation électrique du logement.



Toutes nos solutions AGIR PLUS sont disponibles sur : [corse.edf.fr/agirplus/](https://corse.edf.fr/agirplus/)

### UN CORRESPONDANT SOLIDARITÉ - PRÉCARITÉ :

**Arnaud SABONNADIÈRE** assure un rôle d'animation en liaison avec l'ensemble des parties prenantes externes et il se tient également à votre disposition : [arnaud.sabonnadiere@edf.fr](mailto:arnaud.sabonnadiere@edf.fr).



SCANNEZ MOI

